

Commune de Saint Michel de Dèze

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 16 juin 2021

16/06/2021

Secrétaire(s) de la séance:

Philippe LAFARGE

Ordre du jour:

- 1 / Désignation du secrétaire de séance
- 2 / Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2021 et 19/05/2021
- 3 / Prochaines réunions et participations
- 4 / Délibération : Compte-rendu de l'enquête publique sur les chemins ruraux
- 5 / Réhabilitation de l'école et des trois logements, et du tiers lieux :
 - Levée des réserves : compte-rendu
- 6 / Voiries 2021
- 7 / Préparatifs des élections Départementales et Régionales du 20/06 et du 27/06/2021
 - Matériels sanitaires
- 8 / Avenants du marché de l'école
- 9 / Traversé du village et l'assainissement :
 - Subvention de la Région
- 10 / Délibération : Modification des statuts du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles
- 11 / Délibération : Intempéries de septembre 2020
- 12 / Communauté de Communes
- 13 / Divers délibérations et décisions modificatives
- 14 / Questions diverses : Divers devis
 - Demande de subvention

Délibérations du conseil:

DECLASSEMENT ET CLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX APRES ENQUETE PUBLIQUE (DE 043 2021)

Vu le code de la voirie routière articles L141-3,
Vu le code des relations entre le public et l'administration article R 134-3 et suivants,
Vu la délibération N° DE_092-2020 du 16 décembre 2020,
Vu l'arrêté municipal du 22 février 2021 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement dans la voirie communale

CONSIDERANT que l'enquête publique s'est déroulée du 11 mars au 25 mars 2021.
CONSIDERANT que le registre d'enquête publique clos 25 mars 2021 ne comporte aucune réclamation contraire à ce sujet,
CONSIDERANT que Monsieur Roland MARTIN, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable à ces déclassements,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal a délibérer sur le résultat des conclusions du commissaire enquêteur.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve :

- la délibération du 16 décembre 2020 et le déclassement des chemins ruraux,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AMENDE DE POLICE 2021 (DE 048 2021)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des dotations (amende de police) des équipements de sécurités spécifiques peuvent être financés.

Il propose de solliciter ce financement pour l'acquisition de panneaux signalétiques et directionnels afin de remplacer les panneaux existants fortement abimés et pour certains inexistantes sur nos voiries communales et sur les lieux-dits.

Au vu des devis en notre possession, il propose de retenir l'offre de prix faite par MSR15 pour un montant de
6 275.00 € H.T. pour la fourniture de 37 panneaux.

Dans un deuxième temps, il convient de valider le chiffrage de Lozère Ingénierie pour des panneaux supplémentaires à prévoir, pour un montant complémentaire de 1 362.20 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de MSR 15 pour un montant de 6 275.00 €,
- de valider le chiffrage de Lozère Ingénierie pour un montant total de 7 637.20 € (6 275.00 € + 1 362.20 €)
- de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre des amendes de police,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

PROGRAMME DE VOIRIES 2021 (DE 049 2021)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de voiries 2021 ont été confié au S.D.E.E. et que le programme des priorités a été validées en réunion de préparation le 27 mai dernier en concertation avec les communes adhérentes, Lozère Ingénierie, l'entreprise LTP JOUVERT, à savoir :

- | | |
|---|-----------------|
| - Route Mas Soubeyran voie communale n° 2 : | 5 060.00 € H.T. |
| - Route de la Farge voie communale n° 1 : | 7 716.00 € H.T. |
| - Route de la Combe de Ferrière voie communale n° 1 : | 7 840.00 € H.T. |
| - Route Mas Rouveret bas voie communale n° 11 : | 3 520.00 € H.T. |

L'ensemble de ces travaux s'élève à 24 136.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de confier les travaux au S.D.E.E.
- de valider le programme présenté ci-dessus,
- de solliciter les aides financières auprès de l'Etat, du Département, de la Région,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AVENANTS AU MARCHE REHABILITATION DE L'ECOLE ET DES TROIS LOGEMENTS (DE 050 2021)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans ses délibérations N° 001-2020 du 25 janvier 2020 et N° 006-2020 du 11 février 2020, les lots du N° 1 au N° 16 (sauf le lot N° 14 qui fait l'objet d'un autre délibération N° 080-2020) ont été attribués pour le marché de la réhabilitation du bâtiment de l'école et des trois logements.

Il expose les adaptations en cours de chantier avec des plus ou moins values, de la manière suivante :

LOT N°	Nom de l'entreprise	Montant du marché HT	Avenant en Plus	Avenant en Moins	Avenant Final	Montant du marché + avenant
N° 4	AB FENETRE avenant N° 1	69 397.16 €	+ 3 374.69 €	- 285.45 €	+ 3 089.24 €	72 486.40 €
N° 12	SCHEFFER avenant N° 2	56 971.020 €	+ 820.60 €	- 0 €	+ 820.60 €	57 791.80 €
N° 11	GUGEAUD Sarl	9 493.87 €	+ 0.00 €	- 475.00 €	- 475.00 €	9 018.87 €
N° 5	MTE 48	21 162.00 €	+ 1 670.00 €	- 2 400.00 €	- 730.00 €	20 432.00 €

Après en avoir débattu le Conseil Municipal :

- **décide** de valider les avenants des lots N° 4, N° 12, N° 11 et N° 5.
- **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ces dossiers dans les limites de ses délégations au maire.

INTEMPERIES SEPTEMBRE 2020 - DEMANDE DE FINANCEMENTS (DE 051 2021)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à la suite des intempéries qui ont affecté notre commune le 19 septembre 2020, de lourds dégâts ont été constatés et une procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée le 1er octobre 2020.

De manière corrélée mais concomitante à cette procédure, la dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques (DSCE), a vocation à être mobilisée pour les dégâts causés aux biens non assurables appartenant à la collectivité.

Il est donc proposé de solliciter cette dotation auprès des services de l'Etat ainsi qu'une subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les opérations de travaux proposées visant à restaurer les dégâts des biens endommagés à la suite des intempéries pour un coût estimatif qui se décompose comme suit :

Lieu dit Le Mas Soubeyran : Reprise d'un mur de soutènement	4 296.00 €
Lieu dit chemin des Roches : Reprise de ravinements	9 480.00 €
Lieu dit chemin du Vernet : Reprise de ravinements	4 440.00 €
Lieu dit Vieillas-les Termes : dégâts supplémentaires de juin 2020	<u>8 100.00 €</u>

S/Total : 26 316.00 €

- d'accepter le plan de financement prévisionnel dans la mesure où les services de l'Etat, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, accorderaient les subventions demandées.

- de charger M. le Maire de solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, l'attribution des subventions contribuant à la réparation des dégâts causés.

- autorise M. le Maire à signer tout documents relatifs à ce dossier dans la limite de ses délégations au Maire.